Relevé des échanges

Commission des affaires économiques

– Audition de M. Geoffroy Roux de Bézieux, président du MEDEF. 2

Lundi 18 mai 2020
Séance de 15 heures

Relevé des échanges n° 19

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

Présidence de Roland Lescure, *Président*

La commission des affaires économiques a procédé à l'audition de M. Geoffroy Roux de Bézieux, président du MEDEF.

M. le président Roland Lescure. Nous souhaitons tout d'abord que vous nous indiquiez comment les entreprises ont vécu les premières semaines de cette crise. Par la suite, nous souhaiterions que vous évoquiez les moyens nécessaires à la reprise, et la manière dont nous pouvons l'accompagner.

M. Geoffroy Roux de Bézieux, président du MEDEF. Outre ses aspects économiques, cette crise met également à l'épreuve notre système démocratique. Ces temps d'échanges entre le Parlement et les partenaires sociaux me semblent donc importants. Il convient d'aborder ces sujets avec une grande humilité. Nous faisons en effet face à une forme d'inconnu.

Ces deux mois de confinement ont provoqué une crise sans précédent. Le Gouvernement a en effet volontairement décidé de ralentir toute l'économie, ce qui constitue une première historique. Ce ralentissement a été décidé concomitamment dans presque tous les pays, ce qui a abouti à une crise économique de grande ampleur. Il s'agit ainsi du recul le plus violent depuis soixante-dix ans. Il est par ailleurs plus marqué en France que chez certains de nos voisins. Ses effets peuvent également varier selon les secteurs. Quelques-uns y échappent, notamment en termes de chiffre d'affaires. Certains les ont subis, mais peuvent espérer repartir. D'autres vont être durablement touchés.

Au niveau mondial, presque tous les États ont mis en œuvre des mesures de soutien massif à l'emploi, tel que le chômage partiel, et de soutien à la trésorerie. Certains, tels que l'Allemagne, ont cependant promis, à ce stade, de dépenser deux fois plus que la France.

La crise met, par ailleurs, en évidence un certain nombre de nos handicaps, à commencer par la baisse de la compétitivité de la production française. Celle-ci s'explique notamment par la désindustrialisation de certains secteurs, qui a conduit à une perte de souveraineté économique. Se pose également la question de la centralisation, bien qu'il ne soit pas établi qu'elle ait pu freiner l'adaptation du pays. Un certain nombre de salariés du privé ont continué à travailler dans des situations difficiles, souvent avec de faibles salaires, ce qui renvoie à la question des inégalités. Nous constatons également l'émergence du télétravail, avec des conséquences positives comme négatives. Elle peut notamment amener à envisager une démétropolisation de l'économie.

La crise a également mis en lumière le rôle de l'État comme puissance interventionniste. Celui-ci a en effet ralenti l'économie, mais a aussi pris des mesures permettant de la soutenir. La crise a de plus provoqué des tensions géopolitiques, notamment entre la Chine et les États-Unis. Google, Apple, Facebook, et Amazon (GAFA), ainsi que leurs équivalents chinois, en sortent par ailleurs renforcés. Enfin, nous pouvons craindre que cette crise sanitaire, provoquant la crise économique à laquelle nous faisons face aujourd'hui, ne débouche *in fine* sur une crise sociale.

Il apparaît ainsi nécessaire de prévoir des mesures de court et moyen termes, notamment en matière de fiscalité, et de long terme, plus structurelles. Elles doivent être guidées par cinq principes. Il s'agit tout d'abord de relancer la demande, avant de se consacrer à la relance de l'offre, pour produire en France et en Europe. Un effort en termes d'emploi et de formation devra également être consenti, ainsi qu'en matière de décarbonation de l'économie. Enfin, il faudra s'assurer que ces mesures créent de la richesse, notamment pour les entreprises qui sortiront de cette crise très endettées.

Ces mesures exigeront un effort collectif sans précédent. C'est la raison pour laquelle nous avons signé une tribune commune avec nos équivalents italien et allemand. L'effort de relance doit à la fois être concerté au niveau européen, et solidaire entre les pays. La signature du patronat allemand n'était pas acquise. Néanmoins, à la différence des gouvernements d'Europe du Nord, il considère que l'économie, et surtout l'industrie allemande, ne peut être prospère dans une Europe qui ne l'est pas. C'est également la raison de son soutien renouvelé au *Green Deal.*

La première semaine de déconfinement s'est bien déroulée de notre point de vue, notamment sur le plan sanitaire. Elle a donné lieu à un intense dialogue social. L'activité aujourd'hui atteint environ 70 % de celle d'avant-crise, mais il existe de grandes disparités selon les secteurs. Pour le bâtiment, on atteint un niveau de 70 % à 80 %. Les commerces non alimentaires ont également connu une bonne semaine. Le déconfinement apparaît plus délicat dans l'industrie, en raison de problèmes de carnet de commandes. La reprise dans le secteur des services est inégale. Le télétravail réduit en effet largement l'activité d'un certain nombre d'entre eux (restauration collective, prestations de sécurité et de propreté).

M. Guillaume Kasbarian (LaRem). Les entreprises se sont mises au service de la collectivité pendant cette crise, en faisant preuve d'une formidable agilité. Considérez-vous que notre pays a pris du retard dans la reprise par rapport à nos voisins ?

Par ailleurs, comme l'a rappelé M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, ce matin, l'objectif à moyen terme est de concilier une économie compétitive et décarbonée. Partagez-vous l'objectif de faire de la France la première économie décarbonée d'Europe ? Quels sont pour vous les leviers les plus efficaces pour ce faire ?

M. Daniel Fasquelle (LR). Les dispositifs de soutien aux entreprises peuvent-ils encore être améliorés ? Se pose également la question du calendrier. Devons-nous attendre une loi de finances à l'automne ou devons-nous procéder plus rapidement ?

Par ailleurs, faut-il agir sur l'offre en plus de la consommation ? Le prêt garanti par l'État (PGE) pourrait-il être transformé en fonds propres ?

Faut-il imaginer de proposer un grand emprunt pour mobiliser les 60 milliards d'euros d'épargne réalisée par les Français, pour relancer l'investissement dans les secteurs stratégiques ?

Enfin, quels domaines vous apparaissent prioritaires en matière de souveraineté économique ?

Mme Marguerite Deprez-Audebert (MODEM). Vous avez demandé un moratoire sur les dispositions de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Nous considérons cependant au groupe Mouvement démocrate et apparentés (MODEM) qu'il est important de ne pas faire l'impasse sur certains objectifs écologiques. Ceux-ci ont par ailleurs été rappelés par Mme Ursula von der Leyen, au Parlement européen, vendredi dernier. La pandémie doit être l'occasion de nous interroger aux niveaux national et européen sur une refonte de nos outils de production et de consommation, sur les contours d'une relance verte, et sur la valorisation de tous les métiers qui ont maintenu le pays pendant le confinement. Pensez-vous que la relocalisation d'un certain nombre d'activités soit possible ? Quelles sont vos pistes de réflexion pour orienter notre production à l'aune d'objectifs écologiques plus ambitieux ?

Quelle est votre position sur le temps de travail ?

Enfin, je souhaiterais vous interroger sur le devenir des entreprises en redressement judiciaire, qui concerne plus de 100 000 emplois. Jugez-vous opportun d'autoriser exceptionnellement certains anciens dirigeants à en reprendre les rênes ?

Mme Laure De La Raudière (UAI). Selon les sensibilités politiques, il est demandé que des objectifs précis soient mis en face du plan de relance économique : davantage de solidarité ; des objectifs écologiques plus ambitieux ; davantage de modernisation et d'innovation ; davantage de décentralisation et d'investissement dans les territoires. Or le plan de relance ne pourra satisfaire l'ensemble de ces objectifs. Lesquels souhaiteriez-vous y voir figurer ?

Par ailleurs, les lois d'urgence sanitaire ont permis de nombreuses simplifications pour les entreprises. Lesquelles souhaiteriez-vous voir pérennisées ?

Enfin, les mesures prises pour faire face à la crise sanitaire ont considérablement accru la dépense publique, qui aura besoin de financements. Comment faire pour que ceux-ci n'entravent pas la reprise ?

M. Geoffroy Roux de Bézieux. Le MEDEF considère que des mesures visant à soutenir la relance doivent être prises avant l'été. Nos concitoyens ont pu constituer une épargne forcée, mais ils nourrissent des craintes sur l'avenir, notamment en matière d'emploi. Or la confiance est un élément moteur de la croissance. Il est ainsi nécessaire d'adresser des signaux sectoriels, par exemple vis-à-vis du marché de l'automobile, avec une forme de prime à la casse orientée vers les véhicules électriques et hybrides. Je songe également à une forme de chèques-vacances, visant à inciter les ménages, notamment les plus modestes, à passer leurs congés en France. Cela ne suffira cependant pas, et nous réfléchissons à une mesure destinée à la consommation générale, peut-être selon un prisme écologique. Cela permettra ce rebond de consommation dont nous avons besoin avant l'été.

La lettre du MEDEF demandait au maximum six mois de délai pour le respect de certaines dispositions de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, qui doit être appliquée au 1er janvier 2021. Nous considérons cependant que certaines entreprises ne seront pas prêtes. Contrairement à ce que l'on a pu lire dans la presse, cela ne témoigne pas d'une volonté du patronat d'un moratoire sur la décarbonation. En effet, l'urgence climatique n'a pas disparu avec la crise. Par ailleurs, nos consommateurs sont de plus en plus exigeants en la matière, aussi n'avons-nous pas le choix.

Si cette décarbonation est faite intelligemment, elle peut être un atout pour l'économie européenne. Nous souhaiterions ainsi faire de l'Europe la première économie décarbonée. Néanmoins, une production décarbonée est plus coûteuse. Ainsi, dans l'industrie du ciment, il existe aujourd'hui les moyens techniques de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre, mais cela induit un surcoût de 20 % à 30 %. Le producteur ne peut reporter ce montant sur ses acheteurs. Il fait en effet face à une concurrence internationale, beaucoup moins décarbonée, mais également beaucoup moins chère. C'est la raison pour laquelle nous soutenons une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne, qui permettra de rendre la concurrence équitable. Nous avons dû convaincre tous nos industriels de l'opportunité de cette taxe. Nous n'avons cependant pas encore réussi à emporter l'adhésion de l'intégralité de nos homologues européens. Cette mesure ne pourra être mise en œuvre que dans le cadre d'un consensus. Nous souhaitons par ailleurs une harmonisation de la fiscalité de l'énergie et du climat des pays les plus en pointe sur cette question.

Les difficultés qui ont pu être rencontrées en matière de chômage partiel et de PGE sont compréhensibles, au regard du court délai de leur mise en place. Je considère que le

système a plutôt bien fonctionné. Paradoxalement, le mois d'avril a ainsi connu très peu de faillites. Mais un certain nombre d'entreprises se trouveront en difficulté dans les mois qui viennent. Plus de 475 000 entreprises ont sollicité un PGE. Un certain nombre d'entre elles ne seront sans doute pas en mesure de le rembourser. Il faudra ainsi imaginer des mécanismes qui permettent, après remboursement à la banque, que des fonds propres, tels que des obligations à vingt ans, se substituent aux PGE. Le montant moyen d'un PGE est de 150 000 euros. Ces prêts concernent donc principalement de petites et moyennes entreprises (PME) et de très petites entreprises (TPE). Ces dernières sont celles qui feront face aux plus grandes difficultés.

Nous réfléchissons par ailleurs à des mécanismes d'incitation à consommer, pour mobiliser les 60 milliards d'euros d'épargne forcée. Mais il ne peut s'agir que d'une incitation, qui devra s'intégrer dans un plan de reprise avant l'été. Le MEDEF adopte une approche quasiment keynésienne, puisqu'il souhaite que la réponse porte dans un premier temps sur la demande, avant, dans un second temps, qu'elle ne porte sur l'offre.

En ce qui concerne les relocalisations, la crise a fait apparaître que nous n'étions plus capables de produire des masques en France, que les principes actifs de certains médicaments étaient produits en Chine, etc. Je ne crains pas de parler de souveraineté économique qu'il convient toutefois de distinguer du souverainisme. La relocalisation d'un certain nombre de productions stratégiques doit faire partie du plan de relance. Néanmoins, les masques produits en Chine ou au Vietnam sont dix fois moins chers que ceux produits en Europe. Ce problème restera entier quand nous aurons dépassé la situation de pénurie. C'est la raison pour laquelle nous défendons l'idée d'un bouclier européen. Nous devons trouver le juste équilibre, pour défendre cette souveraineté au niveau de l'Union, sans verser dans un protectionnisme qui entraînerait des tensions géostratégiques.

Je ne souhaite pas de mesure générique en ce qui concerne le temps de travail. Les modèles d'organisation des entreprises ont totalement divergé depuis vingt ans, et les enjeux auxquels elles font face ne sont donc pas les mêmes. Certaines sont ainsi confrontées à des problèmes de demande plutôt que de temps de travail, et réciproquement. Des discussions ont du reste été engagées sur ces questions dans des centaines d'entreprises.

Des redressements judiciaires ne manqueront pas d'arriver. La réalité économique rattrapera certaines entreprises, qui feront faillite. Dans beaucoup de cas, les indispensables mesures sanitaires représentent un coût, en termes d'équipements, mais également sur le temps de production, et donc de productivité. Beaucoup d'entreprises vont donc devenir non-profitables pour une durée indéterminée. Dans cette perspective, permettre aux dirigeants qui pourraient déposer le bilan de reprendre l'entreprise me paraît constituer une bonne idée. Néanmoins, il convient de placer des garde-fous pour empêcher des effets d'aubaine.

Le produit intérieur brut (PIB) sur l'année va baisser de 10 %. Il sera donc nécessaire de recréer de la richesse pour financer les services publics. Il faudra en profiter pour la créer sur des bases durables. Il sera néanmoins délicat d'expliquer au 30 % des entreprises qui n'arrivent pas à se décarboner qu'elles et leurs salariés n'ont pas leur place dans le monde de demain.

À la suite de la crise de 2008, le gouvernement avait largement augmenté les impôts, ce qui a produit un effet récessif. Je ne suis donc pas favorable à leur augmentation. Il convient ainsi de faire abstraction, peut-être temporairement, des critères habituels d'orthodoxie budgétaire. C'est en investissant aujourd'hui que nous créerons de la richesse, qui nous assurera des rentrées fiscales plus importantes pour réduire la dette. Il est certain qu'une volonté de rembourser immédiatement cette dette massive aurait un effet d'étouffement sur l'économie.

Mme Marie-Noëlle Battistel. Êtes-vous favorable à une augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail, ou à l'encouragement des heures supplémentaires, avec ou sans défiscalisation ?

Vous avez indiqué qu'il serait difficile d'augmenter les salaires des « premiers de tranchées ». Êtes-vous défavorable à une augmentation du salaire minimum de croissance (SMIC) ? Faudrait-il plutôt définir la liste des métiers dont les salaires pourraient être revus ?

Quels engagements les entreprises pourront-elles prendre lors du retour à la normale, pour compenser l'effort fourni par l'État ?

Enfin, quelles sont les entreprises stratégiques, et faut-il envisager leurs nationalisations ?

Mme Sylvia Pinel. Quelle est la teneur de vos échanges avec le Gouvernement sur l'adaptation du dispositif du chômage partiel à partir de juin 2020 ? Vous avez fait part de vos réserves quant à une baisse de la prise en charge.

Par ailleurs, quelles sont les propositions du MEDEF pour pérenniser le télétravail, qui peut avoir des conséquences sur l'aménagement du territoire ?

Quels sont les secteurs pour lesquels vous envisagez une modification du temps de travail ? Quels sont ceux qui vous semblent devoir être soutenus en priorité par le plan de relance ?

Quels sont vos objectifs en matière de relocalisation ? Comment accompagner la relance de la demande ?

Avez-vous échangé avec le Gouvernement sur la baisse des impôts de production ou sur les sociétés ?

Vous plaidez pour l'instauration d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne. Cette idée divise-t-elle les organisations patronales européennes ? Enfin, quelles sont vos préconisations pour encourager l'innovation, et notamment la transition écologique ?

M. François Ruffin. Vous évoquez la nécessité d'un plan massif d'investissement. Néanmoins, il est essentiel de se demander quel but il poursuivrait. L'économie est avant tout un moyen, qui doit servir une finalité. Il en va de même lorsque vous évoquez la nécessité de travailler davantage. Faute de répondre à ces questions, nous risquons de continuer dans la même voie qu'auparavant, celle-là même qui a conduit à des inégalités sociales majeures, et qui nous entraîne vers une catastrophe en raison du réchauffement climatique.

Je suis de longue date favorable à des mesures de protectionnisme, qui ne sont pas synonymes d'autarcie. C'est de cela que relève un bouclier européen ou une taxe carbone. Ce protectionnisme est également un moyen mais pour quelle fin ?

M. Sébastien Jumel. Quand les intérêts des libéraux sont en jeu, ils redécouvrent les vertus de l'État providence, ainsi que les inconvénients de l'orthodoxie budgétaire. Vous affirmez désormais que cet étau pourrait être aujourd'hui desserré, alors même qu'il a contribué à dégrader le service public pendant des années, et notamment le secteur hospitalier.

3 250 ménages contribuent aujourd'hui à l'évasion de 140 milliards d'euros dans des paradis fiscaux. Seriez-vous prêts à participer à une espèce de brigade de souveraineté fiscale, pour lutter contre ce phénomène ?

Vous redécouvrez par ailleurs la nécessité d'une relance par la demande. Pourquoi en exclure la nécessaire augmentation des salaires ?

De plus, la démétropolisation de l'économie que vous évoquez ne passe-t-elle que par le télétravail ?

Vous avez souligné que cette crise renforcerait les GAFA. Soutenez-vous des mesures visant à renforcer la fiscalité et les contraintes auxquelles ils sont soumis ?

Soutiendriez-vous des propositions de mise en place des mesures de protection intégrant des normes sociales et environnementales ?

Enfin, l'État s'apprête à débloquer 5 milliards d'euros d'aides pour Renault. N'y a-t-il pas un risque que cet argent public finance la production de véhicules en dehors de France ?

M. Geoffroy Roux de Bézieux. Je ferai observer qu'à la différence de 2008, c'est aujourd'hui l'État qui a décidé d'arrêter l'économie. Il lui revient donc de la relancer. Aujourd'hui, 475 000 entreprises ont sollicité un PGE. Il s'agit d'une forme de nationalisation de l'économie. Dès que nous retrouverons un certain niveau de croissance, l'État devra cependant se retirer et laisser les acteurs privés reprendre l'initiative.

Je n'aime pas l'expression « monde d'après ». Les changements de trajectoires se font par inclinaisons successives. Je suis aujourd'hui incapable de les définir. Le développement du télétravail et de la consommation locale en font sans doute partie. Le but que je poursuis avant tout est que le maximum d'entreprises françaises puisse continuer à payer des salaires dans les un à deux ans qui viennent. Le débat sur le but de la société et du travail me semble relever d'une autre temporalité.

Je ne suis pas favorable à une loi générique pour augmenter la durée du travail, car les besoins des entreprises sont divers. Aujourd'hui, les accords de performance collective permettent de négocier avec les instances représentatives. Ces questions doivent être traitées par le dialogue social. Il peut s'agir de renoncer à une journée de congé, de recourir à des heures supplémentaires, ou de baisser les salaires pour conserver l'emploi.

J'ignore quelles seront les annonces du Gouvernement pour le 1er juin 2020 concernant le chômage partiel. Je comprends qu'une part significative des salariés du privé ne puisse être payée par l'État pendant de nombreux mois. Néanmoins, il me semble qu'il sera trop tôt en juin pour commencer à exiger un reste à charge pour les entreprises.

La demande est affaiblie durablement pour le secteur automobile mais plus encore pour l'aéronautique. Cela entraînera une remise en question des modèles économiques de ces secteurs et provoquera malheureusement des licenciements. Il sera néanmoins nécessaire de conserver ces compétences en France, peut-être par un partage du coût entre les entreprises, l'État, et les salariés.

Savoir si les entreprises ont une nationalité constitue un débat au sein du patronat. Je crois pour ma part qu'elles en ont une. Si l'argent privé fait défaut, l'État est dans son rôle en soutenant certaines entreprises. Des conditions peuvent être exigées, mais elles doivent néanmoins permettre la survie de leurs modèles économiques.

Nous n'avons pas attendu cette crise pour réfléchir à la question de la concentration des richesses et des talents dans les métropoles. Cette concentration pose d'ailleurs un problème démocratique grave. L'irruption du travail à domicile peut changer la donne. Il est impossible d'en tirer un bilan définitif dès aujourd'hui. Les sondages menés auprès de nos salariés témoignent que 80 % d'entre eux en sont satisfaits, bien qu'ils rencontrent des difficultés. Nous assisterons sans doute à un fort développement du télétravail mais il est difficile de déterminer dans quelles proportions.

Les secteurs qu'il me semble important de soutenir sont ceux dont le modèle d'activité doit être profondément revu, à cause des transitions écologiques et numériques : le tourisme, le secteur aérien, les commerces non alimentaires et l'automobile.

Je n'utilise pas le mot de protectionnisme. Le libéralisme défend une concurrence équitable. La taxe carbone s'appelle du reste « mécanisme d'ajustement carbone ». Il s'agit en effet d'ajuster le prix de revient des entreprises européennes aux conditions de production décarbonées. C'est la raison pour laquelle nous soutenons la taxe numérique défendue par M. Bruno Le Maire. Il est nécessaire de rendre la concurrence équitable, dès lors que des acteurs presque monopolistiques ne sont pas soumis aux mêmes conditions d'exercice de leurs métiers. Ces mécanismes sont donc d'essence libérale.

M. Damien Adam. Je souhaiterais connaître votre avis sur une proposition que je porte pour baisser les impôts de production, préserver les emplois dans mon territoire, et accélérer la transition écologique. Ce plan prévoit de supprimer dès maintenant la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), afin d'affecter 50 % des sommes ainsi libérées à des primes pour les salariés concernés. Le reste permettra des gains de compétitivité.

Dans un deuxième temps, il s'agit de transférer la part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) gérée par les régions à l'État, qui leur céderait en retour une part de l'impôt sur les sociétés. Elles pourront alors faire varier son taux à l'échelle nationale, à travers l'association Régions de France.

Enfin, l'État pourra utiliser la CVAE comme une contribution carbone des sociétés. Le montant de 2019 sera figé, et les entreprises réaliseront chaque année un bilan carbone. Une entreprise qui réussirait à faire baisser ses émissions verrait sa fiscalité baisser en conséquence.

M. Anthony Cellier. Dans une interview récente, vous proposiez un PGE vert. Quelles en seraient les conditions ? Jusqu'où les chefs d'entreprises que vous représentez sont-ils prêts à aller ? Plus que jamais, je pense que les chefs d'entreprises sont *leaders* de cette relance verte. Sont-ils assez formés aux enjeux du réchauffement climatique ?

M. Fabien Di Filippo. Vous avez abordé la question de l'emploi des jeunes, et notamment des apprentis. Considérez-vous que des mesures sur le coût du travail pourraient limiter l'impact de la crise en la matière ?

Dans les dernières années, 90 % de la richesse et de l'emploi sont créés dans les métropoles. La crise peut être l'opportunité d'un rééquilibrage. Quels aspects du plan de relance pourraient favoriser les entreprises des zones rurales ?

Mme Marie Lebec. Dans une stratégie de relocalisation industrielle, le soutien à l'innovation apparaît indispensable. Quelles sont vos propositions pour dynamiser l'innovation des entreprises, et améliorer l'attractivité de nos territoires ?

M. François Ruffin. Vous proposez d'intégrer un coût carbone dans un bouclier aux frontières de l'Union européenne. Dans ces conditions, pourquoi ne pas y intégrer un coût social ? L'Union européenne est fondée sur le libre-échange, et la libre circulation des marchandises et des capitaux, y compris avec les pays tiers. Je suis dès lors assez sceptique quant à la possibilité qu'un bouclier carbone puisse être mis en place.

M. Geoffroy Roux de Bézieux. La proposition de M. Damien Adam ressemble au système allemand, où l'impôt sur les sociétés est régional. Je l'étudierai avec intérêt. Nous souffrons aujourd'hui avec les autres grands pays européens d'un écart de coût des facteurs de production en raison des impôts dits de production. Cet écart se fera particulièrement sentir dans les dix-huit mois à venir où de nombreuses entreprises seront déficitaires.

Tous les chefs d'entreprises ne sont pas égaux face à la transition écologique. Certaines entreprises y ont un intérêt et sont motrices. D'autres sont au contraire liées aux énergies fossiles et font face à la perspective de leur disparition. Entre ces deux extrémités, des myriades de PME souhaitent s'inscrire dans cette transition mais ignorent comment procéder. Nous avons ainsi proposé d'élaborer un bilan carbone normatif, simple et peu coûteux pour toutes les entreprises d'une certaine taille. Une part de PGE supplémentaire pourrait être consacrée aux investissements nécessaires à la transition écologique.

L'emploi des jeunes est une préoccupation très importante. 700 000 jeunes vont arriver sur le marché du travail. Or les offres d'emploi en septembre 2020 risquent d'être peu nombreuses. Un plan pour l'emploi des jeunes ainsi qu'un plan pour l'apprentissage sont dès lors essentiels. Nous nous inscrivions déjà dans une très forte dynamique en matière d'apprentissage et nous connaissons toujours beaucoup d'inscriptions dans cette filière. Cette question doit être intégrée dans le plan de relance.

La métropolisation de l'économie est un phénomène mondial. Il est trop tôt pour dire si le télétravail inversera ou non cette tendance. Mais nous ne pouvons obliger nos concitoyens à habiter là où ils ne le souhaitent pas. Ce problème existait avant la crise sanitaire et n'a pas disparu.

Je considère que l'écosystème d'innovation en France fonctionne de manière satisfaisante. L'innovation doit cependant permettre aux entreprises dont le modèle économique est remis en cause de se redéployer. Nous devons y consacrer des efforts, par exemple à travers des crédits d'impôt ou des incitations fiscales.

Enfin, sur la question des coûts sociaux, l'écart constaté entre l'Europe et les pays émergents il y a vingt ou trente ans justifiait des baisses de prix des produits et les consommateurs les ont plébiscitées. Cela pose la question de la sortie du modèle *low-cost*, à laquelle fait également face l'agriculture. Les délocalisations ont par ailleurs sorti des dizaines de millions d'habitants des pays émergents de la pauvreté. Il faut donc aussi reconnaître les apports de la mondialisation.

M. le président Roland Lescure. Je vous remercie.

*